

REQUÊTE EN RÉTRACTATION DE JUGEMENT et/ou DEMANDE SURSIS

Article 250 du Code de procédure pénale / Frais de 25\$ (par requête) selon la tarification (non remboursable)

AU JUGE DE LA COUR MUNICIPALE DE SAINTE-THÉRÈSE, LE REQUÉRANT EXPOSE CE QUI SUIT :

1. J'ai été déclaré coupable par défaut le _____ dans le dossier mentionné
2. J'ai pris connaissance du jugement le _____ de la façon suivante :
 Réception de l'avis de jugement Réception de l'avis de suspension de la SAAQ Autrement

3. Je n'ai pas comparu en cette cause pour les motifs suivants, lesquels sont sérieux

4. J'étais dans l'impossibilité de produire ma demande de rétractation de jugement dans les 15 jours de la date à laquelle j'ai pris connaissance du jugement pour les raisons suivantes (si applicable)

5. J'ai des motifs de contester le bien-fondé du jugement en alléguant les moyens de défense suivants :
QU'AURIEZ-VOUS DIT AU JUGE POUR VOTRE DÉFENSE SI VOUS AVIEZ EU UN PROCÈS
(doit obligatoirement être complété à défaut de quoi votre requête sera rejetée)

6. Je demande de suspendre l'exécution du jugement pour les motifs suivants : (vous devez mentionner la nature du PRÉJUDICE que vous pourriez subir en cas d'exécution du jugement)

7. Je demande à être dispensé de la signification du préavis de la demande de SURSIS D'EXÉCUTION de jugement au poursuivant pour les motifs suivants : (précisez l'urgence)

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR

- DE ME RELEVER des conséquences du retard à présenter la demande de rétractation de jugement;
- D'ACCUEILLIR ma demande de rétractation de jugement;
- DE ME DISPENSER de la signification du préavis de la demande de sursis en raison de l'urgence;
- D'ACCUEILLIR ma demande de sursis d'exécution de jugement;
- DE PROCÉDER immédiatement à la tenue du procès ou de remettre celui-ci à une date ultérieure

Signé le _____ 2023

SIGNATURE DE LA PARTIE DEMANDERESSE (DÉFENDEUR)

PRÉAVIS : La présente requête en SURSIS d'exécution SERA PRÉSENTÉE

Le _____ ième jour de _____ 2023 à 9h00 13h30 18h00

La présente requête en RÉTRACTATION de jugement SERA PRÉSENTÉE

Le _____ ième jour de _____ 2023 à 9h00 13h30 18h00

AFFIRMATION SOLENNELLE

Je soussignée(e) _____

Domicilié(e) au _____

Profession _____

Téléphone _____

AFFIRME SOLENNELLEMENT CE QUI SUIT :

1. Je suis la partie demanderesse dans la présente
2. Tous les faits allégués dans la présente requête sont vrais

Et j'ai signé, ce _____ ième jour de _____ 2023

SIGNATURE DU REQUÉRANT

À L'USAGE DU COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION

Affirmé solennellement devant moi à Sainte-Thérèse

ce _____ ième jour de _____ 2023

NATHALIE TREMBLAY, commissaire à l'assermentation

À L'USAGE EXCLUSIF DU TRIBUNAL

Requête EN RÉTRACTATION accordée

Requête EN RÉTRACTATION rayée

Requête EN RÉTRACTATION rejetée

Requête EN SURSIS accordée le _____ ième jour de _____ 2023 jusqu'au

_____ ième jour de _____ 2023 à _____ heures

Par l'honorable juge de cette cour, Nathalie Thibeault _____

SIGNATURE

COUR MUNICIPALE DE SAINTE-THÉRÈSE

**REQUÊTE EN RÉTRACTATION DE JUGEMENT ET
DEMANDE DE SURSIS D'EXÉCUTION
(article 250 & 255 du Code de procédure pénale)**

Requête en rétractation de jugement

Équivaut à une demande d'annulation d'un jugement de culpabilité rendu par défaut

Demande de sursis d'exécution

Équivaut à une demande de suspension de l'exécution d'un jugement

Nous vous suggérons de consulter un avocat pour tout renseignement supplémentaire à ce qui suit car aucun employé de la cour municipale n'est habilité à vous conseiller, de quelque manière que ce soit, pour compléter ces documents

L'article 250 du Code de procédure pénale stipule que :

Le défendeur qui a été déclaré coupable par défaut et qui, pour un MOTIF SÉRIEUX, n'a pu présenter sa défense, peut demander la rétractation de ce jugement au juge qui l'a rendu

L'article 252 du Code de procédure pénale stipule que :

La demande écrite doit être produite dans les **QUINZE (15) jours** de la date à laquelle le défendeur a pris connaissance du jugement le déclarant coupable

L'article 255 du Code de procédure pénale stipule que :

La requête en rétractation de jugement n'opère pas sursis de l'exécution à moins que le juge ne l'ordonne sur demande du défendeur

De plus, le tableau du « Tarif judiciaire en matière pénale » (L.R.Q., c. C-25.1 et 367, par. 2 à 13 ; 1992, c 61, a. 14) prévoit les frais suivants pour une requête en rétractation de jugement et une demande de sursis d'exécution, à savoir :

* pour la présentation d'une requête en rétractation de jugement (non remboursable)	25\$
* pour la présentation d'une demande de sursis d'exécution (non remboursable)	25\$
* pour le rejet d'une demande de rétractation (voir note ci-dessous)	31\$

NOTE : Les frais du rejet de la demande de rétractation sont additionnés au total du montant de l'amende et des frais initiaux

Enfin, pour être valide, la demande de rétractation de jugement doit être **produite** en même temps que le paiement de la somme de **25\$** non remboursable, dans le délai mentionné à l'article 252 du Code de procédure pénale.

Si votre permis fait l'objet d'une suspension en relation avec cette infraction, vous pouvez déposer, en même temps que la requête en rétractation de jugement, une demande de sursis de jugement.

CE QU'IL FAUT SAVOIR POUR FAIRE UNE REQUÊTE EN RÉTRACTATION DE JUGEMENT ET UN DEMANDE DE SURSIS D'EXÉCUTION

- **QUI PEUT FAIRE CETTE REQUÊTE ET/OU DEMANDE DE SURSIS ?**

Toute personne déclarée coupable par défaut d'une infraction à une loi pénale québécoise et qui désire demande à un juge l'annulation de ce jugement pour le motif qu'elle n'a pas pu présenter sa défense.

Une personne peut être déclarée coupable par défaut lorsqu'elle omet de donner suite à un constat d'infraction dans un délai requis ou encore lorsqu'elle ne comparait pas à la cour lors de son procès.

Le juge peut annuler le jugement rendu s'il est **convaincu que les motifs** qui ont empêché cette personne de présenter sa défense **sont sérieux**. Il peut également, sur demande, arrêter la procédure d'exécution du jugement.

- **OÙ ADRESSER CES PROCÉDURES ?**

Au greffe de la cour qui a prononcé le jugement de culpabilité par défaut.

- **QUAND DOIT-ON PRÉSENTER SA DEMANDE ?**

OBLIGATOIREMENT dans les **quinze (15) jours** qui suivent la date où vous avez pris connaissance du jugement de culpabilité. Si vous déposez une demande après ce délai, vous devez expliquer les raisons au point #4 de la requête en rétractation de jugement

- **LA REQUÊTE EN RÉTRACTATION DE JUGEMENT VA-T-ELLE SUSPENDRE L'EXÉCUTION DU JUGEMENT ?**

NON. Le dépôt d'une requête en rétractation de jugement ne suffit pas pour obtenir le sursis d'exécution de jugement. Pour cela, vous devez demander à un juge que la procédure d'exécution du jugement engagée contre vous soit arrêtée. Vous pouvez demander le sursis d'exécution sur le formulaire de requête en rétractation de jugement.

- **QU'ARRIVE-T-IL SI LA REQUÊTE EN RÉTRACTATION DE JUGEMENT EST ACCEPTÉE ?**

Si le juge accepte votre requête, le jugement sera annulé et vous vous retrouverez dans la même situation où vous étiez avant votre condamnation par défaut. Le juge pourra alors recommencer le procès en vous permettant de présenter vos moyens de défense (un nouveau procès sera fixé). Le greffier de la cour fera le suivi auprès de la Société de l'Assurance Automobile du Québec pour rétablir les points d'inaptitude relatifs à cette infraction.

- **QU'ARRIVE-T-IL SI LE JUGE ACCEPTE LA DEMANDE DE SURSIS D'EXÉCUTION ?**

Le greffier de la cour fera le suivi auprès de la Société de l'Assurance Automobile du Québec pour rétablir les points d'inaptitude relatifs à cette infraction et le cas échéant, obtenir la levée de la suspension de votre permis de conduire. Une autre date sera déterminée pour la présentation de votre requête en rétractation.

- **QU'ARRIVE-T-IL SI LA REQUÊTE EN RÉTRACTATION DE JUGEMENT EST REJETÉE ?**

Si le juge rejette votre requête, le jugement déjà rendu sera maintenu et le montant indiqué au dernier avis envoyé plus les frais du rejet de 31 \$ deviendra exigible à la date d'échéance dudit avis ou si ce délai est déjà expiré, exigible le jour même.

- **DOIS-JE PAYER DES FRAIS POUR PRÉSENTER CES PROCÉDURES ?**

OUI. Des frais de greffe sont exigés lors de la présentation de votre requête en rétractation de jugement et de votre demande de sursis d'exécution. Ces frais sont payables en argent, par paiement direct, par carte de crédit, par mandat-poste ou par chèque certifié fait à l'ordre de la Ville de Sainte-Thérèse

COMMENT REMPLIR CETTE REQUÊTE ET CETTE DEMANDE

Vous devez remplir l'en-tête du formulaire puis indiquer par la suite les faits et les conclusions recherchées. Vous devez aussi compléter l'affidavit (affirmation solennelle).

* **L'EN-TÊTE :**

1. La demande doit être présentée dans le même district judiciaire et dans la même ville où a été rendu le jugement dont on demande la rétractation
2. Inscrivez le numéro de cause mentionné sur l'avis de jugement ou sur le bref d'exécution que l'huissier vous a remis
3. Inscrivez votre nom & prénom

* **LES FAITS:**

1. Inscrivez la date de la déclaration de culpabilité mentionnée sur l'avis de jugement
2. Inscrivez la date où vous avez pris connaissance du jugement vous déclarant coupable. Si vous avez dépassé les quinze (15) jours prévus, expliquez pourquoi il vous a été impossible de présenter votre demande dans les délais prévus
3. Expliquez pourquoi vous n'avez pu vous présenter en cour pour vous défendre. Les motifs pour lesquels vous n'avez pu présenter votre défense doivent être CONVAINCANTS et SÉRIEUX
4. Expliquez brièvement pourquoi vous contestez le bien-fondé du jugement rendu contre vous
5. Dans la demande de sursis d'exécution, remplissez l'espace 4 si vous désirez demander au juge la suspension de la procédure d'exécution du jugement. Dites quels sont les risques que vous subissiez un préjudice irréparable si la suspension de l'exécution ne vous est pas accordée
6. Dans la demande de sursis d'exécution, remplissez l'espace 5 si vous désirez invoquer l'urgence pour demander au juge d'ordonner le sursis d'exécution de jugement même si le préavis de cette demande n'a pas été signifié au poursuivant

* **LES CONCLUSIONS:**

1. Indiquez l'objectif de la demande en cochant la ou les cases appropriées
2. Signez la requête en rétractation de jugement et/ou demande de sursis d'exécution

* **AFFIRMATION SOLENNELLE:**

Remplissez la section « Affirmation solennelle » et **signez devant** un commissaire à l'assermentation (peuvent recevoir les affirmations solennelles : commissaires à l'assermentation ou tout membre d'un ordre professionnel)

* **LE PRÉAVIS:**

Dans la section « Préavis », vous devez obtenir du greffier de la cour, la date et heure où votre requête en rétractation de jugement et/ou votre demande de sursis d'exécution seront entendues et, par la suite, inscrire ces renseignements dans le préavis

* **SIGNIFICATION DE LA REQUÊTE EN RÉTRACTATION ET/OU DEMANDE DE SURSIS:**

Vous devez signifier (déposer) votre requête en rétractation de jugement et/ou votre demande de sursis d'exécution au greffe de la cour municipale en payant les frais prévus au tarif judiciaire.